

N°ENV/2023/117**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	13 décembre 2023	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	13 décembre 2023	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 47

Séance du 19 décembre 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Evelyne TRESCARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Sébastien DORA, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Jean-Yves MESNY, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Philippe PETIT, pouvoir à Mme Florence SYLVESTRE
Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à Mme Evelyne TRESCARTES
Mme Michèle BARRY, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY
M. Éric APFFEL, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à M. Richard ZEIGER
Mme Dorothee BRICOUT, pouvoir à M. Thierry LEAU
M. Nicolas DEILLER, pouvoir à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Guy AVENIA, pouvoir à Madame Isabelle CLAUDET
M. Guy BOURRAS, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
Mme Olga LIGALT, pouvoir à M. Francis BOURSIN
M. Bernard MORAINÉ
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA VENTE DES MATERIAUX
TRIÉS ISSUS DES COLLECTES SÉLECTIVES DES DÉCHETS MÉNAGERS ET CONVENTION.**

ENV/2023/117

Conseil communautaire du
19 décembre 2023

Objet : ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA VENTE DES MATERIAUX TRIÉS ISSUS DES COLLECTES SÉLECTIVES DES DÉCHETS MÉNAGERS ET CONVENTION.

[voir convention en pièce jointe]

Les articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats.

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes permanent,

CONSIDÉRANT que l'Agglomération du Grand Senonais s'est proposée pour être le coordonnateur de cette commande groupée et notamment en assurer le cahier des charges et le recensement des besoins,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner l'Agglomération du Grand Senonais en tant que coordonnateur du groupement de commandes,

CONSIDÉRANT que la convention constitutive du groupement de commandes permettra d'obtenir des offres économiquement plus avantageuses,

VU l'exposé du Vice-Président,

VU l'avis favorable de la commission déchets du 11 décembre 2023,

VU la conférence des Maires et la commission des finances du mardi 5 décembre 2023,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE la désignation de l'Agglomération du Grand Senonais comme coordonnateur du groupement de commande,

APPROUVE la convention définissant la constitution et le fonctionnement du groupement de commande,

DÉSIGNE les membres suivants pour le comité de pilotage :

- Collège des élus : Jean-Pierre BARRET
- Collège des techniciens : Benjamin PETIT

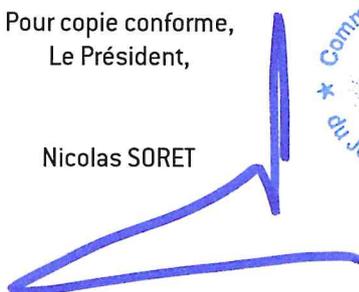
AUTORISE le Président à adhérer au groupement de commandes en application des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code des marchés publics pour la vente des matériaux triés issus des collectes sélectives des déchets ménagers,

AUTORISE le Président à signer la convention constitutive et toutes pièces s'y rapportant,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents afférant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

